fasse quelque chose pour ces gens. Je dois dire qu'il ne m'a jamais opposé un refus, il promet toujours. C'est comme dans la vieille chanson; «Oh Promise Me».

Les vieillards doivent souvent économiser sur la nourriture pour s'acheter des médicaments qui les tiennent en vie. N'oubliez pas que la personne âgée achève son voyage. Je rappelle au ministre que la fin de son propre voyage n'est peut-être pas si éloignée. Prenez-en ma parole: les années passent vite.

Je voudrais citer un cas parmi des milliers d'autres au Canada. M. X vit seul depuis que sa femme est morte, il y a deux ans. Il reçoit du Canadien Pacifique une pension de \$998.76 et sa pension de la sécurité de la vieillesse s'élève à \$954.96. Monsieur l'Orateur, je voudrais que le ministre fasse un calcul. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) est ici et, comme il est fort en mathématiques, il peut l'aider. Je sais qu'il faisait parti du conseil municipal d'Ottawa avant d'entrer au Parlement et j'ai toujours respecté son talent pour les chiffres. Je n'essaie pas de faire de l'esprit. Il s'agit d'une seule lettre—j'en ai reçu un grand nombre—mais celle-ci me paraît particulièrement intéressante. Bien des gens se trouvent dans les mêmes circonstances.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant: Le député pourra continuer moyennant le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Rynard: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je sais gré à mes collègues et au ministre de leur obligeance.

Cet homme a versé \$35.20 au programme d'assurancemaladie de l'Ontario; comme il a une blessure au genou et qu'il est cardiaque, il a une femme de ménage à qui il verse \$520 par année; l'assurance-incendie pour son petit logement lui coûte \$30. Mais voici un fait intéressant, monsieur l'Orateur, et je n'en croyais pas mes yeux tout d'abord. Il a donné \$50 à son église, somme considérable d'après moi, pour un homme qui s'en tire péniblement. Le coiffeur lui coûte \$18; je suppose qu'il se fait couper les cheveux toutes les six semaines; timbres-poste, mandats-poste etc., \$6; impôt foncier, \$220; médicaments \$162; frais de taxi, car il ne peut plus se permettre une voiture, \$150—il a dû se rendre à l'hôpital toutes les trois semaines pour des tests sanguins; \$180 pour le chauffage, ce qui ne me semble pas exagéré, car ce n'est que \$15 par mois; électricité, \$150 par année; je dirais qu'il s'en est tiré à bon compte. Le total s'établit à \$1,557.

• (4.30 p.m.)

Une voix: Qu'est-ce qu'il a mangé?

M. Rynard: L'histoire ne le dit pas. Un autre oubli curieux, c'est qu'il devrait payer des impôts au gouvernement. Si mes calculs sont exacts, son exemption serait d'environ \$1,200 s'il était âgé de 65 ans; à 70 ans, elle serait de \$1,600. Il paierait donc un impôt sur \$353.72. J'ai voulu citer ce cas à cause de l'intérêt humain. Il est

typique de nos jours. Voilà pourquoi je demande au ministre s'il a signalé au cabinet que ces personnes sont plus sujettes à la maladie et à d'autre maux inévitables à mesure que la fin approche. Nous appelons ces années: le coucher du soleil; mais permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, que la route n'est pas toujours douce à ces gens. Les chiffres que j'ai mentionnés ne comprenent pas l'impôt sur le revenu. Le ministre pourrait calculer l'impôt qu'un homme de cette condition aurait à payer. Il saurait exactement ce qui lui restait pour subsister, ou s'il a eu besoin de l'aide de ses amis.

Je veux maintenant dire quelques mots du recouvrement des sommes versées en trop. Remplir des formules, et en particulier nos déclarations d'impôt, est un travail difficile. J'imagine que le tiers de nos parlementaires ne remplissent pas eux-mêmes leurs formules d'impôt. Un relevé sur le sujet pourrait donner des résultats intéressants. Le député de Hull (M. Isabelle) se gratte la tête. Il ne remplit pas sa formule lui-même, j'en suis sûr, il n'oserait pas. Les députés se souviennent-ils de ce que disait Walter Gordon? C'était un monsieur très bien. venant de Toronto et qui a été ministre des Finances. C'était un peu avant vous, monsieur l'Orateur. Il était expert-comptable et cependant il nous a dit qu'il n'oserait pas remplir lui-même sa déclaration d'impôt, de crainte de commettre des erreurs. Ceci m'amène au point que je veux prouver.

Nous envoyons à des personnes âgées ces formules compliquées que nous ne pouvons remplir nous-mêmes. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une génération sans beaucoup d'instruction. Un grand nombre de ces gens n'ont pas dépassé l'école primaire. Quand ils font des erreurs, ils perdent ce à quoi ils ont droit. Cela se produit aussi lorsqu'on découvre qu'ils réclamaient plus qu'ils ne devaient recevoir. Quand on trouve que ces vieillards, ayant fait des déclarations inexactes, ont trop touché, on récupère ce paiement excédentaire par des retenues mensuelles sur les paiements des intéressés. Par conséquent, ces personnes qui déjà vivent dans l'indigence sont obligés de s'arranger avec un peu moins. Je n'abuserai pas du temps de la Chambre, mais j'ai reçu vraiment des centaines de lettres de gens qui se plaignent, ayant recu un paiement excédentaire, d'avoir à le rembourser, ce qui ne leur laisse pas assez pour faire face d'un mois à l'autre à leurs obligations. Certains d'entre eux ont vu supprimer leur téléphone, leur courant électrique, simplement parce qu'un bureaucrate anonyme, car il ne sait rien sur ces gens, a décrété qu'il leur faut payer.

M. Thompson: Les autorités les traduisent maintenant en justice.

M. Rynard: En vertu du texte actuel de la loi, le gouvernement peut poursuivre la succession de ces vieillards. Je connais un cas où le gouvernement a récupéré \$6 de la succession d'une pauvre femme.

En conclusion, force m'est de constater que l'épargne ne sera pas encouragée. Vous-même monsieur l'Orateur, vous ne contribueriez pas à votre régime de pension si vous ne pensiez en bénéficier en fin de compte. Ni vous, ni moi ne verserions des cotisations dans de pareilles conditions. Cependant, les bénéficiaires de pensions de vieillesse, eux, bon an, mal an, ont cotisé à la caisse. Somme toute, ils ne réclament que leur dû.

[M. Rynard.]